



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Aux contribuables de la susdite municipalité

Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Piopolis que conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec :

- Le budget pour l'année financière 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisations seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le mardi 17 décembre à 19 h à l'édifice municipal au 403 rue Principale, Piopolis.
- Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Piopolis, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.

EMMANUELLE FREDETTE

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Piopolis, certifie par la présente avoir publié, en date du 5 décembre 2024, l'avis public du budget 2025 ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4^e jour de décembre 2024.



Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière